



*Service régional et départemental
de la communication interministérielle*

Rouen, le 28 juin 2019

Communiqué de presse

Accord sur le plan de financement des aménagements portuaires du Havre destinés à l'usine de pales et de nacelles d'éoliennes en mer Siemens-Gamesa.

Alors que la France s'est engagée à ce que 32% de sa consommation énergétique soit issue des énergies renouvelables en 2030¹, l'État porte une attention particulière au développement de la filière de l'éolien en mer.

Cette mise en œuvre de la transition énergétique offre des opportunités industrielles pour la Normandie, comme l'illustre l'usine de pales et de nacelles du Havre porté par Siemens-Gamesa, qui annonce la création de 750 emplois directs et indirects.

L'implantation de cette usine et de terre-pleins de stockage sur une emprise de 36 hectares au sein du Grand Port Maritime du Havre (GPMH) nécessite la réalisation d'aménagements portuaires importants. Ces travaux sous maîtrise d'ouvrage du GPMH sont estimés à 146,7 M€.

La contribution des financeurs publics s'élève à 78,5M€. Le plan de soutien public signé le 21 janvier 2014 permet déjà la prise en charge de 45,1M€ par l'État (28M€), le conseil régional (9M€), la communauté urbaine Le Havre Seine métropole (6M€), la ville du Havre (2M€) et la chambre de commerce et d'industrie (0,1M€).

À l'occasion du conseil de surveillance du grand port maritime du Havre organisé le 28 juin, l'État a annoncé consacrer 20M€ nouveaux à l'opération, qui s'ajoutent aux 28M€ déjà consentis. De plus, les échanges impulsés par le préfet de Normandie, préfet de la Seine-Maritime se concluent par l'annonce d'un nouvel apport de 7M€ par le conseil régional et de 6,4M€ par la communauté urbaine "Le Havre Seine Métropole". De son côté, le conseil de surveillance du grand port maritime du Havre a accepté ce jour un nouvel engagement de 2M€ sur les fonds propres du port, qui s'ajoutent aux 66,2M€ d'investissement déjà prévus.

1- Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015.

Ces apports complémentaires permettent de prendre en compte les évolutions du marché de l'éolien en mer, marqué par un besoin d'aménagements pour faciliter l'import/export et l'installation des éoliennes en mer, ainsi que par une augmentation de la taille et du poids des machines, ce qui implique notamment la construction de nouveaux quais.

Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime déclare :

"Je me réjouis que les engagements pris ce jour permettent la pleine réalisation des aménagements portuaires nécessaires à la construction de cette usine de pales et de nacelles au Havre. Portant plus de 60 % du plan de soutien public de l'opération, l'État répond ainsi pleinement aux défis de la transition énergétique auquel contribue l'éolien en mer. Cette mobilisation a lieu alors que le ministre de la transition écologique et solidaire a indiqué le 14 juin, à l'occasion de l'annonce du lauréat du parc éolien en mer de Dunkerque, rehausser les objectifs de développement des énergies marines renouvelables de 750MW en moyenne par an d'ici 2024 à 1GW. La Normandie a toutes les clés en main pour être la première région française des énergies marines renouvelables. Outre l'usine Siemens-Gamesa, notre région accueille l'usine de pales d'éoliennes en mer LM Wind Power de Cherbourg dont l'État, veillant à un développement équilibré du territoire, a également soutenu l'implantation. En plus des parcs de Fécamp, Courseulles et Dieppe-Le Tréport, déjà autorisés, un appel d'offres d'1GW sera lancé en 2020 au large de la Normandie à la suite d'un débat public organisé cette année pour définir les zones faisant l'objet de la meilleure acceptabilité".

SRDCI

tél. 02 32 76 50 14

7, place de la Madeleine – 76036 ROUEN Cedex

www.seine-maritime.gouv.fr et www.normandie.gouv.fr , Twitter : @prefet76 6 **courriel** : pref-commun@seine-maritime.gouv.fr